

**DÉLIBÉRATION N°2023-24_001
du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 15 septembre 2023

2 – Affaires statutaires

Point n° 2.1 « Appel à candidature pour le siège de personnalité extérieure représentant un établissement d'enseignement secondaire »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 35 Quorum : 17	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1
Membres présents : 19 Membres représentés : 5 Total : 24	Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0

VU le code de l'éducation, notamment les articles L 712-3, D 719-46, D719-47-5 ;

VU les statuts de l'université modifiés par la délibération du conseil d'administration n° 2021-22_085 du 31 mai 2022 ;

Le conseil d'administration de l'université de Franche-Comté, composé d'un ensemble de 36 membres, comprend 8 personnalités extérieures.

Conformément à la réglementation nationale et aux statuts de l'université, ces 8 sièges sont répartis comme suit :

- 3 personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et organismes de recherche qu'elles représentent ;
- 5 personnalités extérieures désignées à titre personnel (« intuitu personae ») après un appel public à candidatures pour la représentation des profils suivants :
 - o 1 personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
 - o 1 représentant des organisations représentatives des salariés ;
 - o 1 représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
 - o 1 représentant d'un établissement d'enseignement secondaire
 - o 1 personnalité désignée à titre personnel.

Conformément à l'article D719-46 du code de l'éducation : « Lorsqu'une personnalité extérieure perd la qualité au titre de laquelle elle avait été désignée, ou cesse définitivement de siéger pour quelque cause que ce soit, un représentant du même sexe est désigné pour la durée du mandat restant à courir. »

- Profil recherché :

Pour répondre à ces obligations, **une femme représentante d'un établissement d'enseignement secondaire est appelée à candidater sur ce siège pour la durée du mandat restant à courir.**

En application des articles R. 421-9 et R. 421-13 du code de l'éducation, le/ la chef.fe d'un établissement public local d'enseignement ou en son absence, son adjoint.e, représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Le/la représentant.e d'un EPLE ne peut être que le/la chef.fe d'établissement ou son adjoint.e ou un.e représentant.e désigné.e par une délibération du conseil d'administration de l'EPLE.

▪ Incompatibilités :

Une personnalité extérieure ne peut siéger au sein d'un même établissement dans plus d'un de ses conseils centraux (conseil d'administration, commission de la recherche et commission de la formation et de la vie universitaire).

▪ Candidatures reçues :

Madame Aurélie GUILLOT a présenté sa candidature.

Les membres présents et représentés du Conseil d'administration approuvent la candidature de Madame Aurélie GUILLOT pour le siège de personnalité extérieure représentant un établissement d'enseignement secondaire.

Besançon, le 18 septembre 2023

Pour la présidente et par délégation

Le directeur général des services



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Thierry Camus", is written over a horizontal line.

Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 2.1.1 Dossier de candidature de Madame Aurélie GUILLOT

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

**Déclaration de candidature aux fonctions d'administrateur au titre de personnalité
extérieure représentante d'un établissement d'enseignement secondaire membre du
conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Je soussigné.e,

Civilité (Mme/M.) : *Mme*

Nom : *GUILLOT*

Prénom : *AURELIE*

Adresse professionnelle : *Lycee Les Haberges . Rue du Dr Jean Georges Girard. Vesoul*

Téléphone professionnel : *03.84.97.17.27*

Téléphone portable (professionnel et/ou personnel) : *06.25.55.38.72*

Adresse électronique (obligatoire) : *aurelie.guilhot@ac-besancon.fr*

**Déclare faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur au titre de représentant
d'un établissement d'enseignement secondaire**

Déclare être un ancien diplômé de l'université de Franche-Comté :

OUI (joindre une copie du diplôme)

NON

Reconnaît ne pas être candidat au titre des personnalités extérieures dans un autre conseil central de l'université de Franche-Comté (*commission de la recherche ou commission de la formation et de la vie universitaire*)

Reconnaît ne pas être enseignant-chercheur, enseignant, chercheur ou personnel non enseignant en fonctions à l'université de Franche-Comté ou étudiant inscrit à l'université de Franche-Comté

Fait à *Vesoul*....., le *29/08/2023*.....

Signature



Joindre obligatoirement à la présente déclaration la copie d'une pièce d'identité, un CV et une lettre d'intention.

Vesoul, le vendredi 01 septembre 2023

Objet : Lettre de candidature au siège de personnalité extérieure représentant d'un établissement secondaire au conseil d'administration de l'université de Franche -Comté

Mesdames, Messieurs,

La Provisseure,

J'ai l'honneur de vous proposer ma candidature au siège réservé à un représentant d'un établissement secondaire au sein du conseil d'administration de l'université de Franche - Comté.

Secrétaire

Téléphone
03.84.97.17.22

Fax
03.84.97.17.35

Mél.

ce.0701052n@ac-besancon.fr

1 Rue du Docteur Jean
Georges Girard
70014 VESOUL Cedex

Je suis personnel de direction depuis 14 ans dont 10 passés en lycée polyvalent ou en lycée général et technologique.

En filigrane à cette candidature, je souhaiterais vous faire part de quelques expériences professionnelles qui peuvent faire écho à la vie universitaire.

Au lycée des métiers du bois de Mouchard, j'ai participé, en tant que proviseure adjointe, à l'évolution de la carte des formations post – bac en lien avec les professionnels de la filière bois ; en partie pour la voie de l'apprentissage. Renforcer les interactions du lycée avec les milieux économiques et les territoires a été fondamental dans l'évolution des formations proposées.

Au lycée Les Haberges que je dirige depuis 5 années, je m'emploie à développer dans le cadre du pilotage de l'orientation un travail de liaison avec les formations du supérieur, dont celles de l'université de Franche - Comté et d'une façon plus resserrée avec l'antenne de l'IUT de Vesoul.

Je suis très attachée à conforter les formations du supérieur dans les petites villes et à proposer ainsi aux étudiants les moins mobiles des formations de qualité qui leur permettront d'acquérir l'agilité intellectuelle nécessaire à l'évolution des métiers et à leur insertion professionnelle.

C'est avec l'acquisition de cette expertise et la force de mes convictions pour le respect de la laïcité et de l'égalité des chances que je souhaiterais vous rejoindre au sein du conseil d'administration de l'université de Franche - Comté.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Aurélie Guillot







3/4



AURELIE GUILLOT

Proviseure

PROFIL

Nom

Aurélie Guillot

Date de naissance

Le 26/11/1973

Adresse

15 chemin du Rang 25320
Grandfontaine

Téléphone

06 25 55 38 72

E-mail

aurelie.guillot@ac-besnacon.fr

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

1996 - 2009 Professeur certifié d'Histoire Géographie

2009 - 2023 Personnel de direction des Collèges et Lycées

DIRECTION D'UN EPLE

2009 - 2013 Proviseure adjointe
Lycée des métiers du bois - Mouchard

2013 - 2017 Principale
Collège Jacques Prévest - Pesmes

2017 - 2023 Proviseure
Lycée Les Haberges - Vesoul

MISSIONS ACADÉMIQUES ET NATIONALES

- Membre du jury au concours national de recrutement des personnels de direction (épreuves écrites et orales)
- Membre du groupe des formateurs académiques pour les personnels de direction
- Membre du groupe des référents académiques Valeurs de la République
- Intervention à l'INSPE dans le cadre de formations sur les parcours d'orientation des lycéens